

Madame, Monsieur.

Nous tenons à vous faire part des grandes lignes de notre fonctionnement et vous rappeler quelques principes généraux et règles à respecter dans notre discipline. Nous attachons de l'importance au respect de ces règles et comptons sur votre collaboration pour aider votre enfant à les comprendre et les appliquer.

Le présent document peut-être considéré comme un prolongement du règlement intérieur de l'établissement. Il sera distribué aux enfants par leur professeur d'EPS en début d'année, et/ou présenté et expliqué. Nous vous remercions de le signer et de le mettre dans le carnet de liaison de votre enfant.

Il est maintenant sur le site EPS du collège, <http://epsaramont.jimdo.com>, rubrique informations et / ou DECORET, et affiché dans les deux gymnases.

### **1) TENUE.** (Hygiène, confort, sécurité, respect des locaux).

La tenue type est un short ou survêtement, t-shirt et/ou sweat.

Votre enfant pendant sa scolarité au collège découvrira ou se perfectionnera dans un grand nombre d'activités physiques et sportives. Celles-ci de **natures différentes** les unes des autres nécessitent une **tenue adaptée**. Elle varie selon l'activité (tennis de table ou rugby), le lieu (intérieur ou extérieur), le temps (chaud, froid, pluie), l'engagement (contacts ou pas). Trop de nos élèves ne s'habillent pas en fonction du sport enseigné, ainsi que des conditions d'enseignement.

Par ailleurs des phénomènes de mode conduisent certains de nos jeunes à se vêtir de manière non appropriée pour le cours d'EPS. Certaines tenues sont trop larges (le pantalon n'est pas tenu à la taille) ou trop légères ou parfois même indécentes (il est précisé dans le règlement intérieur « une tenue correcte est exigée »). Nous vous demandons d'être vigilants sur ces questions et avons besoin de votre soutien.

D'une manière générale, chaque élève devra **se changer complètement après chaque séance d'EPS**. Les élèves devront avoir des chaussures de rechange pour **tous** les cours, elles devront être **particulièrement propres** pour les séances en salle. **Les chaussures seront correctement lacées**. On peut prendre une douche, et se sécher les cheveux à l'issue du cours d'EPS.

Les écharpes, les foulards, les clefs attachées à un cordon et portées autour du cou peuvent avoir un caractère dangereux pour votre enfant en EPS. Ils sont donc interdits de port pendant les séances. Il en va de même pour les bijoux.

Habituellement le temps pour se changer tranquillement ne dépasse 4 minutes. Si problème **prévenir** le professeur.

#### **J'ai oublié ma tenue, que dois-je faire ?**

1. J'informe **obligatoirement** mon professeur avant le début du cours.
2. J'essaie de trouver une tenue pour le cours (voir la gardienne du gymnase et le professeur).

### **2) DISPENSES ET INAPTITUDES MEDICALES.** (Pour les INAPTITUDES médicales joindre obligatoirement un certificat médical).

Un élève peut être dispensé de cours d'EPS, « le plus souvent pour des raisons médicales ». Dans ce cas, la présence de l'élève au cours **reste obligatoire**. Toutefois, chaque professeur d'EPS travaillant avec votre enfant (cours ou UNSS) doit être personnellement informé par vos soins des situations particulières.

#### **Plusieurs cas peuvent se présenter :**

1. **Je ne me sens pas bien au début d'un cours** : j'informe le professeur de ma situation et nous décidons ensemble de la participation au cours.
2. **J'ai un mot d'inaptitude ponctuelle inscrit par ma famille dans le carnet de liaison le matin** : je le montre au professeur et selon mon état, le professeur décide si je peux suivre le cours, ou une partie du cours ou pas du tout.
3. **J'ai un certificat médical pour un arrêt total ou partiel**: Je me rends à la vie scolaire qui complète mon carnet, que je présente ensuite à mon professeur. J'assiste au cours sauf décision contraire du chef d'établissement

### **3) INFORMATIONS.**

Les élèves sont informés des activités qui les concernent en EPS. (Informations orales du professeur, affichage mural au collège et dans les gymnases). Chaque jeune inscrit ces informations sur son agenda ou son carnet de liaison. Chacun a donc connaissance des activités pratiquées, du lieu de pratique, des dates... Le site EPS <http://epsaramont.jimdo.com> contient également bon nombre d'informations. Les familles sont ainsi en mesure d'aider les plus jeunes à prévoir et préparer leurs affaires.

#### **Comment m'organiser ?**

1. **Je note obligatoirement** les informations sur mon agenda et/ou mon carnet de liaison.
2. Je vérifie **PAR MOI-MEME** : attention aux informations fausses données par un camarade !
3. Je regarde sur le site du collège.
4. C'est ma **RESPONSABILITE** de noter et informer ma famille.

### **4) ALIMENTATION.**

Il est indispensable de prendre un petit déjeuner complet et équilibré. (On peut prévoir un petit encas si nécessaire). L'achat de confiserie après la piscine en 6<sup>ème</sup> n'est pas autorisé.

### **5) MATERIEL.**

Le matériel est fourni aux élèves pour les cours d'EPS. Cependant pour certaines activités suivies, (BADMINTON par exemple) l'acquisition de matériel personnel peut être envisagée. L'enfant est responsable du matériel prêté, il doit en prendre le plus grand soin. Le matériel est prêté tant que les élèves en prennent soin.

**Pour la piscine en 6e** nous recommandons l'achat d'un bonnet de bain (obligatoire dans les piscines de Compiègne) et d'une paire de lunettes de natation. Pour les enfants qui le souhaitent, il existe des sortes de « poncho » qui permettent de se changer sans se faire voir.

#### **Que faire si je suis dispensé de piscine ?**

1. Je dois impérativement me présenter au professeur.
2. Je prends des affaires pour me rendre au bord du bassin : short et tee-shirt.

## 6) BIJOUX/APPAREILS MULTI-MEDIAS :

Les élèves sont responsables de leurs objets personnels. Les vestiaires ne sont pas fermés à clefs (sécurité incendie).

Si votre enfant possède un téléphone ou autre bijou, il peut le confier en début de cours à son professeur (**boîte à objet**) mise à disposition des élèves et rangée dans un endroit sécurisé.

En aucun cas l'élève ne doit garder d'objet ni de bijoux sur lui pendant le cours (sécurité).

En respectant ces règles simples et de bon sens, nous ne déplorons aucun vol en EPS.

**Téléphones portables :** Le règlement intérieur s'applique totalement. Il n'est pas possible de l'utiliser dans les vestiaires, dans les entrées des gymnases et sur le chemin pour s'y rendre. Le téléphone portable est obligatoirement remis dans la boîte à objets et éteint dès la première sonnerie

## 7) MEDICAMENTS.

Comme le précise le règlement intérieur, nous rappelons que les prises de médicaments au collège sont **strictement interdites**. Elles sont autorisées avec prescriptions médicales, et information de l'infirmière, de la vie scolaire et des professeurs concernés. C'est le cas particulièrement des enfants qui ont besoin de traitement pour l'asthme...

Nous sommes à l'écoute des familles pour toutes les situations particulières, certaines pouvant amener des aménagements de nos cours (dispenses partielles ...).

Chaque professeur d'EPS travaillant avec votre enfant (cours ou UNSS) doit être personnellement informé par vos soins des situations particulières.

### **Que dois-je faire si j'ai des médicaments à prendre ?**

1. Si je suis malade, je préviens mon professeur.
2. Si j'ai un médicament habituel, j'ai un certificat d'autorisation du médecin et j'ai informé mon professeur.
3. Je ne peux pas prendre de médicaments sans autorisation, y compris pour des douleurs à la tête, au ventre, des problèmes de respiration, etc...

**8) DEBUT ET FIN DE COURS.** Le cours commence dès la première sonnerie dans la cour. Chacun se range au plus vite et par son attitude personnelle contribue au bon déroulement du début de cours. Silence, mouvement, écoute, concentration...

*En début de cours*, les élèves se rendent sur le lieu d'activités. Ils attendent assis et calmement les consignes du professeur. (Le matériel n'est pas utilisable, particulièrement les agrès de gymnastique). Après apprentissages, et UNIQUEMENT avec l'accord du professeur, les élèves, dans une ROUTINE APPRISE, peuvent installer le matériel nécessaire à la séance.

*En fin de séance*, un regroupement collectif est mis en place. C'est à ce moment que le professeur autorise à rejoindre les vestiaires.

## 9) ASSOCIATION SPORTIVE.

Votre enfant a la possibilité de s'inscrire à l'Association Sportive du collège : licence/assurance : 20 € ou 27€ avec le maillot de l'association (voir brochure UNSS : disponible auprès des professeurs d'EPS, sur le site EPS, à la vie scolaire). Celle-ci lui permet de participer à des activités sportives en plus de ses cours d'EPS. Il peut aussi nous accompagner comme jeune animateur, et contribuer à la vie de l'association (photos, affiches, reportages, arbitrage, organisation ...).

## 10) SECTIONS SPORTIVES.

**Badminton :** Il est INDISPENSABLE d'avoir son propre matériel.

**VTT :** une tenue adaptée est demandée.

## *De la responsabilité de l'élève.*

*D'une manière générale, sur les questions ci-dessous c'est à l'élève de prendre l'initiative, et non au professeur de demander.*

### *L'élève...*

- *Présente sa dispense.*
- *Informe (avant le début de la séance) si problème de tenue et/ou de matériel.*
- *Informe si problème le jour du cours nécessitant une adaptation par exemple. (petits problèmes de santé ou autres)...*
- *Régularise ses absences ou retards (dès l'arrivée du professeur dans la cour).*
- *Présente son carnet. (quand il y a eu un mot ou une sanction).*
- *Présente (sous pochette) les travaux et / ou punitions demandées rédigés avec soin.*
- *Se présente au professeur quand il arrive dans l'établissement (dès la cour de récréation).*
- *Se change (4 mn) et se rend sur le lieu de travail. Préviens le professeur si problème.*
- *Se met en rang dès la première sonnerie. Il se rend disponible pour l'appel et le cours commence à ce moment.*

**En conclusion :** L'application de ces règles de bon sens permet à chacun de contribuer à une qualité de fonctionnement et à un climat relationnel positif. Elle rend davantage le professeur disponible, particulièrement aux élèves qui en ont le plus besoin. Les conditions d'apprentissage sont alors optimales.

Equipe EPS

Vu et pris connaissance de la lettre de rentrée EPS.

**(Mettre impérativement dans le carnet de correspondance et faire signer avant le deuxième cours d'EPS)**

(Mère, Père, .....Responsable(s) de l'enfant).....

De la classe de.....

Le.....2020

Signature .....